



**À :** Tous les paramédics du Groupe CAMBI

**De :** Direction opérationnelle

**Date :** 16 mars 2023

**Révisé le :** 22 janvier 2024

**Objet : Intervention en présence de monoxyde de carbone**

---

Chers(es) Paramédics,

Quelques interventions en présence de monoxyde de carbone ont été effectuées dernièrement. Il nous importe de revoir certaines notions en lien avec ce type d'intervention.

Chaque année, le monoxyde de carbone, aussi appelé CO, est responsable de plusieurs intoxications au Québec. C'est un gaz toxique qui ne se voit pas et ne se sent pas. Il n'irrite pas les yeux ni les voies respiratoires. Respirer du monoxyde de carbone peut être très dangereux pour la santé et, même, entraîner la mort.

Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone sont souvent difficiles à reconnaître, car ils ressemblent aux symptômes d'autres problèmes de santé.

On peut penser à une intoxication au monoxyde de carbone quand :

- une ou plusieurs personnes se trouvent dans un endroit où il y a une possible source de monoxyde de carbone;
- ces personnes ressentent des symptômes;
- les symptômes diminuent ou disparaissent lorsque les personnes quittent l'endroit.

Si vous avez des doutes, vous devez avant tout penser à votre sécurité.

1. Quittez les lieux et dirigez-vous à l'extérieur.
2. Aviser le service incendie.
3. Laissez la porte ouverte si possible en quittant les lieux afin d'aérer complètement l'endroit.



4. Ne tentez surtout pas de ventiler les lieux en demeurant ou en entrant à l'intérieur.
5. Attendez l'autorisation d'un pompier pour retourner à l'intérieur, même pour quelques minutes.

Merci de votre habituelle collaboration,  
La direction opérationnelle

Communication opérationnelle